



**Nathalie Kosciusko-Morizet**  
*membre fondateur de l'ADN*



Nathalie Kosciusko-Morizet est ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement depuis novembre 2010. Elle a précédemment occupé les fonctions de secrétaire d'État chargée de l'Écologie, puis de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, entre 2007 et 2010.

Députée de l'Essonne en 2002, réélue en 2007, conseillère régionale d'Île-de-France de mars 2004 à novembre 2010, elle est également maire de la ville de Longjumeau depuis 2008. Nathalie Kosciusko-Morizet est par ailleurs conseillère politique à l'UMP, après avoir occupé le poste de secrétaire générale adjointe.

Elle est, au sein de sa famille politique, l'un des plus ardents défenseurs de l'écologie et du développement durable.

**ADN**

12, rue des Pyramides | 75001 Paris

tél. : 09 67 02 96 21

email : [contact@Fondation-adn.org](mailto:contact@Fondation-adn.org)

site : [www.Fondation-adn.org](http://www.Fondation-adn.org)

# Après le colloque Génération Y

Cinq propositions  
de bons usages publics  
des outils numériques



par **Nathalie Kosciusko-Morizet**,  
pour l'**ADN**



## Cinq propositions de bons usages publics des outils numériques

par  
**Nathalie Kosciusko-Morizet**, pour l'ADN

Notre pacte républicain repose sur l'équilibre des droits et des devoirs de tous les membres de la communauté nationale. Aussi le « vivre ensemble » se nourrit-il de cet accord tacite qui voit chacun tour à tour consentir des efforts pour la communauté, ou bien prétendre à la solidarité nationale, quand il est en difficulté.

Dans la période de crise que l'ensemble du monde occidental traverse, notre pacte républicain reste notre meilleure sauvegarde. Il est pourtant mis en danger par le sentiment que tous ne sont pas égaux devant la crise, que certains sont mieux protégés ou jouissent de passe-droits. La défiance, le sentiment d'injustice, la jalousie et, pour finir, le découragement, sont parfois augmentés par l'opacité, ou simplement par la complexité de nos systèmes de décision publique.

Nous sommes tous prêts à faire des efforts, pour peu que nous en comprenions les raisons et que nous sachions à quoi ces efforts servent. Nous savons aussi que l'État et les collectivités locales peuvent nous venir en aide dans certaines limites, mais nous voulons être sûrs que ces limites sont les mêmes pour tous les citoyens.

L'esprit de responsabilité, qui doit prévaloir à chaque échelon de notre pays pour sortir de la crise, ne peut se développer que dans un climat de clarté et de vérité. Si l'on attend des citoyens qu'ils prennent leurs responsabilités et fassent des choix, alors il est normal qu'ils attendent des pouvoirs publics l'information claire qui leur permet de prendre une décision éclairée.

De l'obtention d'un logement HLM à celle d'une place en crèche, de l'augmentation des tarifs des mutuelles santé à la création de nouvelles taxes, du choix d'un établissement scolaire pour son enfant à la recherche d'un stage, ou d'un emploi, nos concitoyens veulent être sûrs que chacun est traité équitablement, qu'il n'y a pas de passe-droit, que chacun a les mêmes chances.

La transparence qui est ainsi attendue ne doit pas être confondue avec la mode qui consiste à « révéler » tout et n'importe quoi, en faisant fi du secret de l'instruction, du droit à la vie privée, ou du secret professionnel. L'accès à l'information ne doit pas se faire au détriment des droits fondamentaux. Aujourd'hui, nous pouvons avec Internet mettre à disposition du plus grand nombre, et à moindre coût, des sommes inédites d'informations et de données, qui permettent aux citoyens de se forger des convictions sur des bases solides, de demander des comptes à leurs élus, de mieux comprendre les tenants et les aboutissants des politiques publiques.

En mettant en place le portail de réutilisation des informations publiques « Etalab », qui consiste à concentrer en un seul point sur Internet l'ensemble des données produites par les administrations, le Premier Ministre a placé haut le niveau d'exigence relatif à la transparence de l'action publique. Ce mouvement en est à ses débuts, et il a vocation à s'amplifier.

C'est en effet grâce à Internet que nous pouvons combattre au mieux l'esprit de défiance, en donnant à nos concitoyens les moyens d'analyser, de proposer, de contester les décisions publiques.

Comme les événements récents du printemps arabe nous l'ont montré, Internet est un outil de subversion puissant pour une jeunesse en quête de démocratie, soumise à une dictature. Mais au sein de notre République, Internet peut devenir un outil d'enrichissement de notre démocratie et de cohésion nationale, précisément parce qu'il rend le débat plus visible, plus lisible, et qu'il permet à chacun, si nous nous en donnons les moyens, d'être informé sur l'action de son gouvernement et de ses élus.

Pour faire circuler l'information, mettre à disposition les données, et qu'elles puissent être utilisées par nos concitoyens, nous faisons le pari de l'intelligence collective et de l'esprit d'entreprise. Les données doivent être utilisables par des tiers, qui construiront dessus des services à valeur ajoutée, ou d'intérêt général, qui répondent clairement aux demandes de nos concitoyens.

Des initiatives existent déjà. Celle, par exemple, du site de regards citoyens, qui s'est emparé des données publiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour faire mieux connaître l'action des élus de la Nation auprès d'internautes qui, jusqu'ici, n'étaient pas des téléspectateurs assis des séances de questions au gouvernement.

En Grande-Bretagne, aux États-Unis, le mouvement de l'*open data*, qui consiste à donner accès aux données de l'administration pour que la société civile et le secteur privé créent des services utiles à la population, gagne du terrain. En France également.

Pouvoir accéder aux tarifs des cantines de sa commune, c'est bien, et c'est déjà souvent possible sur le site internet de sa mairie, par exemple. Pouvoir comparer ces tarifs avec ceux de toutes les communes voisines, et éventuellement comprendre leurs différences, cela représente déjà un nombre important de données, et du talent pour les exploiter. C'est l'esprit de l'*open data*.

Nous voulons ici proposer des idées simples, rapides à mettre en œuvre, pour redonner aux citoyens, et particulièrement aux jeunes Français, ceux de la Génération Y, les clés de compréhension et les leviers d'action au sein de notre société.

Instaurer le débat, la « co-production » des politiques publiques avec les citoyens, faciliter le suivi et l'évaluation de ces politiques et de nos décisions, rendre plus transparentes toutes les procédures administratives, pour les rendre plus incontestables encore, telle est notre ambition. ●

### proposition 01



Intégrer les données des collectivités locales au portail data.gouv.fr

Aujourd'hui, seules les données produites par l'État sont soumises à publication sur le portail. Pourtant, les collectivités locales disposent de données concernant la vie quotidienne des Français, et il n'est pas compréhensible que leur accès soit inégal d'une commune à l'autre. Le nombre de places en crèche, le nombre de bénéficiaires des aides sociales octroyées par les départements et les régions, les tarifs dans les cantines, l'évolution des impôts locaux, les dérogations accordées pour la carte scolaire sont autant d'informations auxquelles les citoyens doivent avoir un égal accès, quels que soient leur commune ou leur département de résidence.

### proposition 02



Rendre accessibles et intelligibles les données macro-économiques de notre pays, pour que chaque citoyen puisse suivre, presque en direct, l'effort de redressement national de nos comptes publics.

Ouvrir une rubrique spécifique « comptes publics » au sein du portail data.gouv.fr, pour simplifier l'accès aux informations sur l'état des finances publiques : charge de la dette par mois, rentrées fiscales par trimestre, dépense publique par année sont des données déjà accessibles, mais de manière dispersée.

Dans cette rubrique, on ferait figurer également la liste de toutes les entreprises bénéficiaires de marchés publics, une fois ceux-ci conclus, et le montant de ces marchés.

### proposition 03



Qui n'est pas resté interdit devant un refus d'attribution d'allocation, ou de logement, au motif qu'il ne « remplissait pas les critères » ?

En dépit des progrès accomplis dans le cadre de la modernisation de l'État, les raisons objectives du refus sont encore, trop souvent, obscures, et créent de la défiance.

Pour chaque aide sociale, qu'elle soit gérée par un service déconcentré de l'État, ou dans le cadre de la décentralisation, la publication de critères explicites d'attribution, et éventuellement, leur pondération, doit être une exigence. Pour les aides limitées en nombre, le nombre de places disponibles au total et de celles restant au moment de l'attribution ou du refus, doit obligatoirement être communiqué aux requérants.

### proposition 04



Donner un accès simple, et universel, à l'ensemble des droits sociaux, sans pour autant mettre en danger la confidentialité des données personnelles.

Pour cela, il faut donner un coup de jeune à service-public.fr, pour en faire le véritable guichet unique numérique des relations entre les citoyens et l'administration :

Relancer le coffre-fort personnel dans lequel les Français pourront déposer en ligne, et avec le plus haut niveau de sécurité et de confidentialité, l'ensemble des informations qui les concernent : composition familiale, âge, revenus, santé...

Permettre au citoyen ayant fourni ces informations d'avoir accès à une information à jour sur l'ensemble de ses droits, et de les simuler. Nombre de points retraites, années restant à cotiser, droit à allocations diverses, droit au logement, niveau de remboursement de ses soins de santé, en y incluant sa mutuelle...

### proposition 05



Généraliser l'enregistrement filmé et la publication de l'ensemble des délibérations des exécutifs locaux (conseil municipal, conseil général, conseil régional) en y attachant les documents non confidentiels distribués en séance. Afin d'éviter les doublons et d'aider les collectivités les moins outillées, mettre en place une rubrique « délibérations publiques » au sein du portail service-public.gouv.fr